

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 23 janvier 2018**

CP2018\_01\_14  
id. 3718

*L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION - MISE EN  
PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DES SAVOIRS DE BASE LANGUE  
ET ALPHABÉTISATION**

Le Département du Tarn-et-Garonne, en qualité de chef de file des politiques d'inclusion a souhaité bénéficier du fonds d'appui aux politiques d'insertion (F.A.P.I.) prévu par la loi de finances 2017, article 89.

Le Département a signé une convention triennale avec l'État avec comme objectif de renforcer les coopérations entre l'État, le Département et les différents partenaires concernés.

Dans ce cadre, le Département a bénéficié au titre de l'année 2017 d'une subvention de 170 463 €.

Les services de l'État et du Département se sont accordés pour mettre en œuvre au titre de cette politique les orientations suivantes :

- des actions en faveur des savoirs de base, langue et alphabétisation,
- des acquisitions de compétences numériques,
- vérifier la pertinence d'une plate-forme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ».

Ainsi, un appel à projet a été mis en ligne sur le site Internet du conseil départemental le 18 octobre 2017 pour une remise des offres fixée au 17 novembre 2017 minuit.

Six opérateurs ont répondu à cet appel à projets « Illettrisme – langue – savoirs de base » proposant 11 actions.

Au terme de l'analyse des propositions et après avis du comité de pré-sélection du 12 décembre 2017, 5 actions sont retenues pour un montant global de 96 550 €.

Ainsi, le montant de la subvention sera affecté à hauteur de 96 550 € pour des actions en faveur des savoirs de base, langue et alphabétisation ; le solde sera réservé pour des actions en faveur du numérique et de la mise en place d'une plate-forme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ».

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis du comité de pré-sélection du 12 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion, la mise en place des actions retenues par le comité de présélection figurant en annexe, pour un montant global de 96 550 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC